Atelier DUERP : Rédiger ou mettre à jour son Document Unique

Public concerné

Entreprise avec 1 salarié ou plus

Lieu

à la CCI Pau Béarn

Tarification

90€ HT

Gestion de la sécurité en entreprise : managez le risque et protégez vos employés

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1er salarié. Vous devez y consigner le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels vos salariés peuvent être exposés.

> En savoir plus sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Avec notre atelier DUERP collectif, nous vous proposons de

- découvrir les enjeux de la sécurité pour votre entreprise,
- vous approprier les outils permettant d'analyser les risques,
- commencer à rédiger son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels,
- être guidé et conseillé dans sa démarche par un professionnel.

Modalités :

- 9h-12h
- 90€ HT
- sur inscription (cliquez sur la date choisie pour vous inscrire)

Toutes les dates :

- 17/09/26
- 22/10/26
- 19/11/26
- 15/12/26

>> Vous préférez un accompagnement sur-mesure ?

Contactez-nous et nous élaborerons avec vous, dans votre entreprise, votre plan d'action. + d'infos sur l'accompagnement individuel

Nous contacter